

## SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 21 JANVIER 2026

### PÉRIODE DE QUESTIONS CITOYENNES

À la dernière séance, le 21 janvier 2026, deux questions avaient été posées par des citoyens et la MRC des Sources s'était engagée à répondre à celles-ci.

#### QUESTION 1

M. Richard Pellerin, de la municipalité Saint-Georges-de-Windsor, soulève des questions concernant le Comité consultatif sur la transition énergétique (CCTÉ). Il demande si le comité sera reconduit, s'il est prévu d'y accueillir de nouveaux membres ou de lancer un appel à candidatures.

#### SUIVI

Le préfet de la MRC des Sources, M. Hugues Grimard, lui répond que le conseil a mandaté le Comité consultatif sur la transition énergétique (CCTÉ) de formuler une recommandation concernant sa constitution. Lors d'une rencontre entre les membres du CCTÉ, tenue le 6 février dernier, une recommandation a été formulée. Ce rapport fera par la suite l'objet de discussion au conseil de la MRC.

#### QUESTION 2

M. Claude Gélinau, de la Municipalité de Wotton, soulève une question en lien avec la période de questions prévue lors des séances du conseil. Il demande s'il est possible de déplacer la période de questions ou de prévoir deux blocs de questions.

#### SUIVI

Le préfet de la MRC des Sources, M. Hugues Grimard, lui répond que les membres du conseil de la MRC s'entendent pour déplacer la période de questions plus tard dans la séance du conseil afin de laisser l'opportunité aux citoyens le désirant de préparer leurs interventions en lien avec leurs questionnements propres, mais également avec les sujets traités dans le cadre de la séance. La période de questions sera dorénavant inscrite au point 13 de l'ordre du jour, à titre de test pour une durée de trois séances du conseil. Une évaluation sera effectuée par la suite sur les retombées de ce changement.

**LES QUESTIONS ET SUIVIS SERONT DISPONIBLES SUR LE SITE WEB DE LA MRC DES SOURCES.**